



Bure, le 18 octobre 2016

## Informations communales

A la suite de la démission au 31 décembre 2016 de M. Patrick Zumbühl, Maire, élu pour la législature 2013-2017, le Conseil communal a fixé la date de l'élection complémentaire pour son remplacement au 22 janvier 2017.

### **Election complémentaire par les urnes d'un Maire le 22 janvier 2017**

Les électrices et électeurs de la commune de Bure sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un Maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au **lundi 12 décembre 2016, à 18 heures**. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu : Bureau communal de Bure

Heures d'ouverture : Dimanche 22 janvier 2017 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 12 février 2017, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 25 janvier 2017, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

### **Déchetterie communale – horaire d'hiver**

Dès le 2 novembre 2016, la déchetterie sera ouverte comme suit :

Mercredi : 13h30 – 15h30

Samedi : 09h30 à 11h30

Le Conseil communal